

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

Cpté n° 94.025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt quatorze le 18 Mars à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

10 Mars 1994

DATE D'AFFICHAGE

10 Mars 1994

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BARON, BENOIT, BUJARD, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, MONNARD, MUSSETTI, Mmes PARROU et PELTIER, MM. QUENTIN et RAULT, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES : M. HUGENDOBLER par M. GAVEN
M. CHABANEAU par M. LE GUEUT
M. LACOTTE par M. RAULT
M. POTENNEC par M. BENOIT
M. SABATHIER par M. DINDINAUD

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO, MARCONI, MOULINEAU, REVOLAT et TAP

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 22
Nombre de Votants : 27

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Office Municipal du Tourisme - Approbation du Budget Primitif 1994

VOTE : UNANIMITE

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 1994 de l'Office Municipal du Tourisme de ROYAN, approuvé par le Comité Directeur le 20 Janvier 1994.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'Exposé du Rapporteur,
- VU le projet de Budget Primitif de l'Office Municipal du Tourisme, approuvé par le Comité Directeur le 20 Janvier 1994,
- VU l'avis de la Commission des Finances en date du 05 MARS 1994,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'approuver le Budget Primitif pour l'exercice 1994 de l'Office Municipal du Tourisme de ROYAN s'élevant à :

A - SECTION D'INVESTISSEMENT

. Dépenses.....	250 000 F
. Recettes.....	250 000 F

B - SECTION DE FONCTIONNEMENT

. Dépenses.....	8 267 000 F
. Recettes.....	8 267 000 F

Soit au Total un Budget de **8 517 000 F**

- Le Budget Primitif 1994 est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales

le 23 Mars 1994
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS